



4^{èmes} ASSISES DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE 2016

“NOUVELLES MENACES, NOUVEAUX DÉFIS
POUR UNE SÉCURITÉ PRIVÉE EN PLEINE MUTATION”

5 décembre 2016

Discours de
Monsieur Bernard CAZENEUVE,
Ministre de l'Intérieur

Messieurs les Préfets,
Messieurs les directeurs, Mesdames les directrices,
Mesdames et Messieurs,

Il y a deux ans, j'ai eu le plaisir d'inaugurer, dans ce même amphithéâtre, les troisièmes Assises de la sécurité privée. Nous savions alors que d'importants chantiers devaient être menés à bien. Beaucoup ont abouti ou sont en voie de l'être. Mais surtout, depuis deux ans, notre pays a été confronté à la barbarie terroriste, qui a modifié en profondeur la conception que les Français se font de la sécurité.

Comme tous nos concitoyens, je ne pourrai jamais oublier les vies brisées et les familles déchirées des victimes de ces attentats odieux. Mais j'ai aussi pu admirer l'extraordinaire résilience du peuple français, qui, face au fanatisme et à l'horreur, reste fidèle à ses valeurs.

Dans ce contexte de crise, l'Etat a apporté des réponses immédiates. Je fais évidemment allusion à la mise en œuvre de l'état d'urgence, au soir du 13 novembre 2015, qui mobilise l'ensemble des services du ministère. Je pense aussi aux efforts budgétaires exceptionnels en faveur des forces de sécurité, pour les doter en équipements nouveaux, et à la rapide montée en puissance des dispositifs de recrutement et de formation de la Police et de la Gendarmerie nationales.

La sécurité privée a elle aussi assumé ses responsabilités, dans les domaines qui sont les siens. Elle a eu ses héros : ces agents du Stade de France qui, au péril de leur vie, ont barré la voie aux terroristes ; cet employé du Bataclan - DIDI - qui a porté secours aux spectateurs, en courant sous les balles pour ouvrir l'issue de secours et dont j'ai eu le plaisir de présider la cérémonie de naturalisation à l'Hôtel Beauvau en mai dernier.

Ces drames nous ont enseigné que pour protéger les Français, les différents acteurs de la sécurité devaient s'engager résolument dans la voie de la coopération. Cela exige d'eux une très grande rigueur dans la répartition des rôles, car la coproduction de sécurité n'est en rien une confusion des sécurités. Chaque acteur, Police et Gendarmerie nationales, polices municipales et sociétés de sécurité privée, doit intervenir dans son champ de compétences spécifique, en tendant vers davantage de complémentarité et des échanges d'informations toujours plus fluides.

La sécurisation du marché de Noël de Strasbourg, dont Robert HERMANN, Président de l'Eurométropole, vous parlera cet après-midi, est menée dans cet esprit.

Mesdames et Messieurs, les exigences qui pèsent sur nous sont très élevées. Quelles que soient les difficultés que nous pourrions être amenés à rencontrer, le souci de l'intérêt général doit prévaloir sur toute autre considération.

Les résultats d'exercice des deux dernières années traduisent ainsi une forte hausse de l'activité de vos entreprises, qui ont bénéficié de deux mesures phares : le CICE et la taxe dite CNAPS, qui a notablement renforcé cet opérateur.

Au-delà de ces résultats comptables, les entreprises de sécurité privée ont su relever un défi qualitatif, en contribuant à la sécurisation de l'Euro 2016. Ce sont pas moins de 13 000 agents qui ont été déployés sur les différents sites de la compétition. La France a ainsi fait la preuve qu'elle disposait d'un haut niveau de compétence dans le domaine de la sécurisation des grands événements, ce qui sera pris en compte, je l'espère, lors de la sélection du pays d'accueil des JO 2024 et de l'Exposition universelle de 2025.

Plus généralement, votre secteur a su répondre ces derniers mois aux besoins de nouveaux clients, notamment des collectivités territoriales, qui vous ont sollicités en urgence pour sécuriser des événements publics. J'avais évoqué ici la nécessité de créer des outils destinés à vous aider sur ce type de déploiements. Avec la circulaire du 5 janvier 2016, relative aux **conventions locales de coopérations de sécurité**, c'est chose faite. Ce dispositif souple et pragmatique facilite les échanges d'informations, dans le strict respect des compétences de chacun.

Ces deux dernières années, vous avez aussi mené d'importants chantiers d'amélioration des conditions de travail. Je pense tout particulièrement à l'**accord de branche**, signé par l'ensemble des partenaires sociaux, et au **développement de la formation des agents**. Ces dispositions participent à l'accroissement de l'attractivité de votre secteur auprès de candidats de qualité.

Vous savez par ailleurs que **la formation est désormais strictement contrôlée**, dans le cadre d'un régime introduit par la loi du 17 août 2015, qui a aussi créé une obligation de formation continue. En contrepartie, les sociétés de formation à la sécurité privée ont été soumises aux mêmes exigences que les entreprises prestataires, ce qui écarte de fait du marché les officines douteuses. L'actualisation de cinq des certifications de qualification professionnelle et la définition d'étapes obligatoires de formation continue ont contribué elles aussi à cette dynamique globale de professionnalisation.

Je me félicite aussi que vous ayez mis sur pied un **système de contrôle des profils** de vos agents, qui vous a permis d'examiner, sur la seule année 2015, les situations individuelles de plus de 3 500 salariés. L'accès au fichier TAJ accordé à votre autorité de contrôle a porté ses fruits et ne soulève plus de contestations, pas plus que la possibilité donnée au CNAPS d'échanger des informations avec les services en charge de la lutte contre le travail illégal. Ce sont là des exigences incontournables pour assurer votre légitimité aux yeux des Français.

J'insiste en revanche sur la nécessité, pour les services de police et de gendarmerie, de pouvoir vérifier en toute circonstance l'appartenance professionnelle d'un individu qui se revendiquerait d'une de vos sociétés. Cela devrait être facilité par la **dématérialisation des cartes professionnelles**, préparée actuellement par le CNAPS, en vue d'en faire un outil rapidement actualisable.

Outre ces avancées importantes, je constate que vous travaillez activement à anticiper les exigences de demain, en investissant dans les **nouvelles technologies de sécurité**. Avec le développement des caméras intelligentes et des algorithmes prédictifs, de nouveaux défis technologiques se présentent constamment à nous. J'entends donc que le ministère de l'Intérieur continue à soutenir les start-ups françaises innovantes dans toutes ces spécialités, via la Délégation ministérielle aux industries de sécurité et aux cyber-menaces (DMSIC), et en s'appuyant sur le réseau de professionnels du Conseil des industriels de la confiance et de la sécurité (CICS).

À ce titre, je tiens à saluer les efforts des **professions les plus** exposées, notamment des transporteurs de

fonds, des bijoutiers et des buralistes, qui se trouvent souvent en première ligne face à des actions de plus en plus déterminées de grande délinquance. Les réflexions collectives de ces professionnels – et je pense en particulier à l'association PERIFEM –, leur recherche constante de produits de défense ou de marquage des produits, qui rendent de grands services aux enquêteurs, contribuent incontestablement à la lutte contre l'insécurité.

Par ailleurs, nombre d'entre vous avez investi à juste titre dans **la vidéo-protection**. L'État s'y emploie lui aussi, en soutenant, par le biais du FIPDR, les demandes d'équipements des collectivités territoriales, et en déployant les réseaux de surveillance des établissements scolaires et des zones touristiques.

Mesdames, messieurs, d'importants progrès ont été accomplis depuis notre dernière réunion. Cependant beaucoup reste à faire.

Il nous faut pour cela dépasser la temporalité de l'action immédiate et mener des réflexions de fond sur nos enjeux communs. C'est à cet effet que j'ai installé au mois d'octobre, au sein du ministère, un **Conseil de la stratégie et de la prospective**, où praticiens et universitaires évaluent les politiques publiques de sécurité, pour que nous préparions ensemble notre efficacité de demain.

Parmi ces enjeux d'avenir, la **question de l'armement de certains de vos agents doit être étudiée sérieusement, en prenant en compte les enjeux opérationnels mais également les conséquences en termes de choix de société**. C'est pourquoi alors que, vous le savez, des textes sont en préparation et que d'autres sont prêts, j'estime qu'il doit revenir à la représentation nationale d'en débattre et de se prononcer sur leur adoption. C'est une obligation démocratique qui n'en légitimera que plus les choix ainsi opérés.

Une chose est certaine : ces différentes mesures, dont il faut aujourd'hui envisager l'adoption sont le fruit des efforts que vous avez consentis en matière de formation et de professionnalisation de vos agents. C'est un très grand succès, dont vos représentants doivent être vivement remerciés.

Je crois d'ailleurs qu'ils ont raison de vouloir améliorer encore la formation et l'information de vos personnels.

C'est ainsi que j'ai récemment entendu des appels à la création d'un « **Institut National de la Sécurité Privée** ». Je conçois tout à fait l'utilité d'un tel projet. Vos métiers ne peuvent travailler en vase clos, ils ont besoin d'une plateforme qui soit aussi bien un lieu d'échanges entre professionnels qu'une source d'informations sur les faits sociaux et économiques qui régissent votre activité.

Toutefois, cette maison que vous appelez de vos vœux se doit d'être la vôtre, et donc d'être conçue en premier lieu par des représentants de votre profession. Aussi, je souhaite qu'au cours du premier semestre 2017, ils dessinent les grandes lignes de ce projet, en décident le lieu d'implantation et le mode de financement, et déterminent s'il faut ou non l'adosser à une structure déjà existante. À mon sens, un tel Institut devrait s'engager sur le volet pédagogique de la

formation, mais aussi œuvrer à l'émergence d'un véritable encadrement intermédiaire. Je demande à la Délégation aux Coopérations de Sécurité d'effectuer un suivi de ces travaux et de m'en adresser régulièrement la synthèse.

Je veux d'ailleurs souligner l'importance que j'attache au développement de la formation continue, qui conditionne l'indispensable montée en compétence de la sécurité privée. C'est pourquoi j'ai souhaité que le renouvellement de la carte professionnelle soit lié à l'**obligation de suivre un cycle de formation continue**, qui pourrait se composer d'un module commun à tous les agents, complété par des modules spécialisés en fonction de leur cursus. Je souhaite notamment qu'un module de sensibilisation aux menaces terroristes soit accessible à tous, ainsi qu'un module consacré au sauvetage et au secourisme au travail (SST). J'entends que d'ici le 15 décembre, une solution prenant en compte les situations individuelles des agents soit proposée, conformément aux engagements pris devant les organisations professionnelles. En ce qui concerne la nécessité d'accompagner les efforts de formation à moyen terme, j'ai bien entendu le souhait de mettre en place un fond de modernisation dont le financement pourrait être assis sur une fraction de la taxe qui finance le CNAPS. Je demande à ce que les parties prenantes, la profession, le CNAPS et la délégation étudient avec le ministère du budget les modalités de sa création et surtout arrêtent ses orientations.

Toujours au titre de cette exigence de formation, vous avez raison de vouloir être informés de l'**évolution des menaces** qui pèsent sur notre pays. Je souhaite donc que chaque responsable de société de sécurité ait, au sein de la Police ou de la Gendarmerie, un interlocuteur attitré qui puisse répondre à ses interrogations. En outre, j'ai demandé à mes services de construire des modules de sensibilisation à la détection des signaux faibles, à l'intention des cadres de votre secteur.

Dans le même esprit, vous êtes sans doute informés de la mise en place, à titre d'expérimentation, du **dispositif Vigie** dans le quartier de La Défense. Ce dispositif associe, à travers différents modules d'information, les personnels de sécurité privée à la lutte contre le terrorisme, de manière à ce que tous les acteurs de la sécurité développent des réflexes et un langage commun. Je demanderai sous peu à la DGPN et à la DCS de dresser un premier bilan de cette expérience intéressante à plus d'un titre.

J'entends aussi vos inquiétudes sur le cadre juridique futur de vos activités. Je sais notamment que vous vous interrogez sur l'évolution de votre **périmètre d'action sur la voie publique**. Je n'évoque pas là vos missions de filtrage-palpation à l'occasion d'événements sportifs ou culturels, car celles-ci s'inscrivent dans un cadre juridique clair, celui de la privatisation temporaire de la voie publique. En revanche, il serait nécessaire de passer par la loi pour repenser votre périmètre d'action autour des bâtiments dont vous avez la garde. Les services de la DLPAJ se sont saisis de cette problématique et me rendront un premier rapport d'étape sur cette question en début d'année prochaine.

Par ailleurs, j'entends vos préoccupations face à une possible **ubérisation de la sécurité privée**, rendue possible par la mise en contact directe, sur des plateformes nu-

mériques, de demandeurs de prestations de sécurité et d'agents susceptibles d'y répondre. Le CNAPS a récemment consacré un très intéressant colloque à ce sujet.

Il faut bien constater qu'un nouveau marché de services de **sécurité privée sollicitée en urgence** est en train de se dessiner. Je n'y suis pas hostile, mais ma position est très claire : aucun intervenant nouveau dans le champ de la sécurité privée ne doit pouvoir s'affranchir des dispositions réglementaires propres à cette activité, et il n'est pas envisageable d'autoriser une course au moins-disant, qui favoriserait le travail clandestin. Je souhaite, sur ce point aussi, que le CNAPS et la délégation puissent formuler des propositions d'ici la fin du premier trimestre 2017.

Enfin, je pense qu'il est temps de tirer tous les enseignements de votre implication quotidienne dans la sécurité de notre pays, telle qu'elle a été définie par la loi d'orientation et de programmation du 21 janvier 1995. Opérateurs publics et privés travaillent désormais en confiance. Il me paraît donc très naturel d'instaurer l'**obligation de signalement** pour un agent de sécurité privé témoin d'un acte délictueux violent, que j'appelais déjà de mes vœux il y a deux ans. Mon intention n'est pas de détourner vos agents de leurs missions, mais de leur donner la place qui leur revient dans notre dispositif de sécurité. En contrepartie, je souhaite qu'ils puissent **bénéficier d'un régime de circonstances aggravantes** particulières, dans le cas où ils seraient victimes d'une agression.

Mesdames et Messieurs, vous n'adhérez sans doute pas tous à chacune des mesures que je viens d'évoquer, mais vous reconnaissez, je pense, qu'elles constituent un ensemble cohérent. Sachez en tout cas que je ne dévierai pas de ma position concernant l'apport de la sécurité privée à la politique globale de sécurité de notre pays.

La sécurité reste bien évidemment en premier lieu **une compétence de l'Etat**, qui ne peut se défaire de ses responsabilités sur les acteurs privés.

En revanche, je crois plus que jamais à la nécessité d'un décloisonnement des cultures entre les différents cercles de la sécurité. Je n'oublie pas, à ce propos, le rôle du citoyen, dont l'implication vigilante nous est de plus en plus précieuse.

Enfin, j'ai la conviction que **la démarche entreprise depuis cinq ans est la bonne**. En mettant en place un mécanisme d'agrément et de contrôle, l'Etat pousse les entreprises de sécurité privée à s'organiser. Je sais que d'autres professions intervenant dans la sphère de la sécurité souhaitent à leur tour être éligibles à un tel processus. J'invite le délégué aux Coopérations de Sécurité à me faire des propositions sur ce point avant la fin du prochain trimestre.

Mesdames, Messieurs, les Français attendent beaucoup de nous. Ils veulent que nous assurions leur sécurité, dans le strict respect de l'Etat de droit, et que nous nous organisions en conséquence face aux nouvelles menaces qui pèsent sur eux. Avec vos 160 000 agents, je sais que vous serez à la hauteur de ces attentes.

Je vous souhaite une très bonne journée de travaux et vous remercie ■